

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex – Lot n° 06A Menuiseries extérieures bois / Entreprise NINET FRÈRES / Avenant n° 01 (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (VH - CF)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et les articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022_137_DEL en date du 12 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a attribué le lot n°06A du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex à la société NINET FRERES pour un montant de 57 295.96 € HT ;

VU l'acte d'engagement signé le 15 décembre 2022 et notifié le 20 décembre 2022 à l'entreprise NINET FRERES ;

VU le budget 2023 ;

VU le projet d'avenant n° 01 ;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'exécution du marché, il apparaît nécessaire d'opérer des modifications de prestations en plus-value d'un montant de 1 492.59 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au lot n°06A du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex ;

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** l'avenant n° 01 au lot n°06A du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex, d'un montant de 1 492.59 € HT, soit une augmentation de 2.61% du montant initial du marché public.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 24 avril 2023

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 25 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 25 avril 2023.



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230424-2023_094_DEC-DE